ABONNEMENTS
Canada, par année $1.50
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50
Tarif des Annonces
Par pouce .... 50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, par ligne ....12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS L[illegible] MERCREDIS
Toutes co[illegible] cations concernant le journal ou [illegible] imerie devront être adressées :
L[illegible] Manitoba
42, [illegible] Provencher
SAINT-BO[illegible] - MANITOBA
Téléphone : 1335

LA LEGISLATURE

On s'attend à la fin de la session jeudi ou vendredi.

Nos députés commencent à s'ennuyer et comme ils ont dit déjà à peu près tout ce qu'ils savaient il est peu probable qu'ils répètent le concert.

Après tout cette session n'aura pas été banale.

Comme cacophonie le chant de nos législateurs a été parfait.

Il y en a pour tous les goûts dans notre parlement manitobain—seule la chambre française peut se vanter d'être à notre niveau.

Libéraux de deux couleurs; conservateurs bigarrés de trois ou quatre couleurs; fermiers de tous genres; travaillistes modérés, radicaux, socialistes, socialistes démocrates, soldats, prêcheurs, révolutionnaires, indépendants de définitions différentes vous avez tout ce qu'il faut pour fabriquer une bouillabaisse à faire crever d'envie le moin chauvin des Marseillais... Té!... momm bonn!!...

* * *

Et, avec tout cela, la session qui va bientôt se terminer aura eu beaucoup de bon.

Du choc des idées a-t-on dit, jaillit la lumière, or, dans le cas actuel les chocs ont été nombreux.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre aujourd'hui une étude approfondie de la scène politique telle que nous la voyons au Manitoba, peut-être le ferons-nous plus tard, mais nous croyons pouvoir dire que jamais encore l'on a vu, ici, spectacle, plus intéressant que celui qui s'est déroulé depuis deux mois sous la coupole de nos bâtisse parlementaires et sous les regards bienveillants des grands législateurs que furent Solon et Moïse... ces sages de l'antiquité ont bien dû quelques fois avoir envie de pouffer de rire, mais ils ne purent le faire puisqu'ils sont de bronze.

* * *

L'on ne peut pas dire que des lois de grandes envergures ont été passées; la législation a été plutôt fade; la présence de tous ces groupes différents, l'allignement de toutes ces forces disparates mettaient continuellement le ministère en danger—bien que, avouons-le, le gouvernement sorte de cette épreuve, maître de la situation—mais, chaque groupe, chaque député a profité de cette situation unique pour exposer clairement son programme, ses idées ... Que sortira-t-il, de tout cela?... Nous croyons qu'il en sortira du bien... bien des idées nouvelles ont été lancées e tnous croyons que bien des yeux se sont ouverts à ces feux nouveaux qui d'ici à la prochaine session vont continuer à chauffer et à réchauffer bien des cerveaux.

Espérons que dans un an d'ici, quand nos législateurs reviendront prendre leurs postes dans l'enceinte parlementaire, ils seront alors en mesure de tirer profit de cette semence que cette année l'on a jetée à pleines mains et qui devra porter des fruits savoureux si l'on veut protéger sa floraison par le doux zéphyr de la vraie fraternité chrétienne, la seule charitable, généreuse, et la seule équitable pour tous les individus et toutes les sociétés.

* * *

M. Talbot a été soutenu par la majorité de la chambre quand il a demandé l'abolition de la commission des utilités publiques.

Ce rouage de l'administration est devenu désuet et impopulaire dans notre province

Alléguant que cette commission avait survécu à son utilité le député de Lavérendrye a demandé son amputation du corps public; il a gagné son point et il semble bien que les pleurs ne seront pas nombreuses au service funèbre.

* * *

Dans le but de clarifier l'atmosphère politique M. Bernier à proposé une motion de non-confiance au gouvernement.

Depuis le commencement de la session on semblait de tous côtés vouloir s'amuser à tourner autour de la question sans l'attaquer de front. Dans bien des quartiers on se prétendait contre le gouvernement prenant tout de même grand soin de protéger son existence chaque fois que paraissait le danger.

Il n'y a rien comme les situations nettes et bien tranchées.

Mis en face de la question les députés devaient nécessairement se pronocer pour ou contre.

Encore ici l'on a voulu tourner autour du plat, mais sans réussir toutefois à cacher sa vraie pensée intime.

Le gouvernement, supporté par le groupe conservateur à réussi à trouver 29 voix sur une députation de 55—ça n'est pas extraordinaire si l'on remarque que 14 députés n'ont pas voté; mais enfin c'était assez pour crier victoire.

Nous reviendrons peut-être sur cet incident; pour le moment, contentons nous de dire que tout le monde est content—le gouvernement, les groupes et le proposeur de la motion.

C'est déjà quelque chose!

LE MOIS DE MARIE

Le mois de Marie doit tenir une large place dans la vie paroissiale. "Nous recommandons, dit le canon 578 du Concile Plénier de Québec, la pieuse pratique, qui existe depuis longtemps dans un grand nombre d'endroits et qui y fait beaucoup de bien, de consacrer le mois de mai tout entier, par divers exercices de piété à la louange de la Bienheureuse Vierge Marie".

Nous ne croyons pas qu'il y ait aujourd'hui une seule paroisse de notre diocèse, et même de notre province, où le mois de Marie ne soit pas célébré par quelque exercice solennel de piété. La dévotion à la Sainte Vierge est profonde chez notre peuple, qui l'a apprise sur les genoux de sa mère, la France. Aussi, nos fidèles aiment tout particulièrement les saluts du mois de Marie; ils aiment voir la statue de la Vierge bien ornée; ils sont heureux d'entendre ses gloires chantées avec amour dans la chaire de vérité. Nos pieux cantiques français les excitent aussi particulièrement à la piété; et il nous semble qu'on doit tenir, autant que possible, à faire chanter, avant le salut, dans nos églises canadiennes-françaises, l'un de ces bons vieux cantiques à la Vierge qui ont réjoui et édifié notre enfance. Ces chants pieux et pleins de doux souvenirs disposent admirablement le coeur de notre peuple au recueillement et à la prière. Des strophes évocatrices comme celles de Chantons ses louanges, Je suis l'enfant de Marie, Elle est ma mère, C'est le mois de Marie, et de tant d'autres cantiques de chez nous qui sont comme l'hyme de notre vieille terre catholique et française à la Reine du ciel, élèvent facilement nos âmes vers Dieu. On cherche trop souvent aujourd'hui à faire du nouveau dans ce genre de musique pieuse, qui reste encore permis à l'Eglise en dehors des offices liturgiques proprement dits. Il faut revenir à nos vieux recueils de collèges, où de nombreuses générations de Canadiens français ont appris à chanter avec amour les gloires de Marie dans la langue maternelle. Que tous ceux qui chez nous furent un jour des écoliers se rappellent la piété communicative de ces cantiques, où nos pères nous ont accoutumé à parler à Marie comme des enfants à leur mère. On nous dira peut-être que toutes ces paroles ne sont pas très savantes; mais le Souvenez-vous de saint Bernard est assez simple, lui aussi, et c'est tout de même l'une des plus belles prières que nous ait léguées la tradition des saints. D'ailleurs, le Je vous salue, Marie, qui nous vient à la fois de l'archange Gabriel et de la sainte Eglise, n'est pas une prière bien compliquée, que nous sachions. Il ne faut pas oublier que nous vivons sur la terre et notre foi vient d'abord de l'entendement physique: fides ex auditu, dit saint Paul.

Pour que le mois de Marie parle au coeur de notre peuple, il est donc utile qu'il parle à ses yeux et à ses oreilles : beau chant, belles décorations et beaux sermons, voilà ce qui attirera les fidèles au mois de Marie.

Quand nous prêchons sur la sainte Vierge, le peuple attend de nous, avec un enseignement doctrinal solide, des faits édifiants. Sans doute, il y a un choix judicieux à faire dans les traits à raconter; mais nous ne croyons pas que la meilleure preuve de jugement soit de les supprimer complètement. L'histoire de l'Eglise et la vie des Saints abondent en faits miraculeux qui illustrent la puissance et la miséricorde de Marie. Que d'auditeurs, auxquels les développements de pure et haute doctrine, bien nécessaires pourtant, auront paru difficiles à suivre et à retenir, ne garderont d'un sermon que le souvenir d'un fait instructif et édifiant, raconté simplement par un prédicateur bien au courant de l'histoire de l'Eglise et des saints.

Appliquons-nous à faire comprendre aux fidèles que Marie est éminemment le Refuge des Pécheurs et la Mère de miséricorde, elle est le Canal de toutes les grâces, la toute-puissance suppliante. Pauvres mésirables que nous sommes tous, "pauvres pécheurs", nous avons soif d'entendre prêcher la miséricorde; et nous aimerons toujours le récit d'une conversion due à l'intervention maternelle de la Sainte Vierge.

Pour nous encourager à faire très beau le mois de Marie, méditons cette page pleine de sens et de piété du P. Chaignon : "Le Mois de Marie est pour le bon pasteur un mois plein d'espérances. La Pâques est termniée; le mois consacré à la Vierge, avec ses exercices aimés de tous, continuera le mouvement religieux donné à la paroisse. Pour les brebis fidèles, ou rentrées dans le bercail, il sera le mois de l'acton de grâces et de la perésévérance; il sera le mois de l'action de grâces et de la persévérance; il pas encore rempli le grand devoir. La dévotion envers la Mère aimable, principalement avec les formes gracieuses qu'elle revêt dans ce beau mois, a de puissants attraits, même pour les hommes les plus indifférents et les plus éloignés de Dieu. N'en voit-on pas tous les ans, sur qui pendant le carême la parole évangélique était tombée comme le marteau sur l'enclume, sans y opérer autre chose qu'un frémissement inutile, ou qui même avait dédaigné de l'entendre, se laisser entraîner par une force secrète vers l'autel de Marie, se laisser toucher et convertir par la grâce qui accompagne ces chants si suaves, ces cérémonies si simples, ces exhortations si paternelles en l'honneur de Marie? Peut-on aimer la très sainte Vierge et demeurer longtemps dans la disgrâce de son adorable Fils? Peut-on ne pas l'aimer, quand on a sous les yeux le spectacle de la joie qu'inspirent ses bienfaits, quand tout parle de sa miséricorde en faveur de ceux qui en étaient les plus indignes? Les pécheurs pour qu elle priera resteront-ls impénitents, ou refusera-t-elle de prier quand elle y sera sollicitée par les âmes qui lui sont les plus chères et qu'elle verra toutes préoccupées du désir de lui gagner des coeurs?" (Méditations sacerdotales, V, 65-6).—A. H. Semaine Religieuse de Québec).

Grouper nos chemins de fer sous une même adminstration

Lord Shaughnessy, président du bureau des directeurs du Pacifique Canadien, vient d'adresser une lettre accompagnée d'un volumineux memorandum, au premier ministre du Canada. Il répète son geste de 1917, lorsquil sest agit de l'achat du Nord Canadien. Car ce memorandum porte sur le Grand Tronc, cette fois.

La lettre tout d'abord :

Montréal, 6 avril 1921.

Cher M. Meighen,

Les affaires des chemins de fer nationaux sont, j'en suis sûr, une source d'anxiété constante pour vous. A mon avis, la question des chemins de fer, entraînant comme elle le fait, des sommes énormes de notre revenu sans aucune perspective d'amélioration dans un avenir prochain, est le plus sérieux problème jamais affronté par le pays.

Je crains beaucoup que la transaction du Grand-Tronc soit un désappointement et soit très dispen-Grano-Tronc à l'abrogation du dieuse, et si j'étais à votre place, je ferais beaucoup pour avoir le consentement des actionnaires du mémorandum dans lequel je donne brièvement mon opnion sur la seule procédure à suivre pour dissiper les nuages qui s'amoncellent. Quelques-uns, qu'ils le croient ou non, trouveront dans ma suggestion un désir égoïste de la part du Pacifique Canadien ne contrôler la situation des chemins de fer. Le Pacifique Canadien a servi loyalement chaque fois que l'occasion s'en est présentée au cours des trente-cinq dernières années, alors qu'on élaborait les projets sans penser aux dépenses que devrait payer le pays.

Le Pacifique Canadien n'a aucun intérêt à promouvoir, et je ne suis pas certain que mon plan soit favorablement accueilli par l'exécutif, les directeurs ou les actionnaires. Tous ceux qui sont liés à la compagnie aimeraient mieux voir son status changé, mais il est impossible d'accepter avec sérénité une situation qui exige du trésor public un montant de $200,000 par jour, sans aucun avantage compensateur, en supposant qu'il y ait possibilité de l'améliorer.

Mon memorandum, comme vous l'observere, ne fait que répéter pour le temps présent, celui que jadressais vers la fin de 1917, à sir Robert Borden. Il a eu peur, j'imagine, que mon projet ne soit pas acceptable au pays sous prétexte qu'il créait un monopole de la part du Pacifique Canadien. Même si cette théorie pouvait être fondée à ce moment, le cours des événements depuis 1917 a pu changer le sentiment à ce sujet. Je vous soumets ce memorandum avec les meilleures intntions du monde, pour que vous lui accordiez la considération que vous croyez devoir lui accorder.

Sincèrement à vous,

(Signé *Shaugnessy.*

Le Memorandum

En 1917, dit lord Shaugnessy, dans son memorandum, j'ai également rédigé un memorandum sur la situation des chemins de fer, que j'ai adressé à sir Robert Borden; il n'a apparemment pas rencontré les vues du premier ministre ni des aviseurs du gouvernement sur la question des chemins de fer. Mais les conditions ont beaucoup changé depuis. Des dépenses considérables ont été faites qu'on aurait pu éviter, les déficits ont augmenté dans des proportions alarmantes de sorte que les suggestions contenues dans le memorandum de 1917 ne seraient plus applicables maintenant.

Il ne mappartient pas de discuter les politiques de chemnis de fer des gouvernements, ltant fédéral que provinciaux, depuis trente ans. Dans la plupart des cas, la législature définissant la politique avait été approuvée par les électurs et par conséquent nous devions être prêts à verser nos deniers et à payer les compts sans récrimination sil advenait un déficit sérieux et considérable.

Mais il est de notre devoir de tout en payant pour les erreurs commises, de chercher les moyens de soulager le peuple canadien du fardeau financier énorme qui ne pourra que s'alourdir dans l'avenir.

Le Canada possède aujourdhui environ 40,000 milles de chemins de fer. Sur cette quantité, environ 37 p. c. rapportnt suffisamment pour payer l'intérêt et les dividendes aux actionnaires; 54 p. c. sont opérées avec pertes: et 9 p. c. ne peuvent paer aucun dividende sur le capital actionnaire. Parmi ces derniers 9 p. c. se trouve le Grand-Tronc, de caractère international, détnant ou contrôlant d'importants términi à Chicago, Portland et ailleurs. Desservant une grand partie des provinces d'Ontario et de Québec, le Grand-Tronc acapare un gros volume du trafic canadien, mais ses opérations internationales rapportnt la plus grosse part de ses revenus.

Relevée du "handicap" qui lui a été imposé par le Grand-Tronc-Pacifique, la compagnie soeur devrait, en temps normal, être en position de payer l'intérêt annuel sur la plupart de ses garanties qui prédominent sur le capital ordinaire, mais un dividende sur le stock commun semblerait excessivement improbable en toute circonstance. Mais ce chemin de fer a une importance nationale, et il serait malheureux, au point de vue canadien, si, entravée par les méthodes et les ambitions des directions précédentes, cette compagnie deviat être maintenue dans lembarras et qu'elle soit empêchée de réaliser des projets qui augmenterait son efficacité et l'économie. Il serait également malheureux que ce chemin de fer voit se détruire le mouvement à travers le Canada du trafic international venant et allant à ceux qui lalimentent en territoire américain.

Sage pour le Gouvernement

Même à ce moment il serait sage pour le gouvernement du Dominion d'abandonner toutes mesures tendant à acquérir ou contrôler le Grand-Tronc, de débarrasser cette compagnie de toutes les obligations relativement au Grand-Tronc-Pacifique et d'accorder des termes faciles, couvrant des années, pour le remboursement des sommes avancées par le gouvernement au Grand-Tronc ou obtnues grâce au crédit du gouvernement au cours des deux dernières années.

Le Transcontinental National, le projet du Grand-Tronc-Pacifique pour une ligne s'étendant de Moncton à Prince Rupert, a été une erreur déplorable dans sa conception et son exécution.

Lord Shaughnessy analyse la question du Transatlantique National, puis en vient à parler de l'ascension de sir Robert Borden au pouvoir alors que le premier ministre enleva au Grand-Tronc toute responsabilité financière pour en faire retomber e fardeau sur les épaules du peuple. Le gouvernement aussuma ensuite le contrôle du Grand-Tronc-Pacifique en prenant la décision d'acquérir également le Grand-Tronc. C'est là que fut l'erreur. Car tous les avantages qui auraient résulté du Grand-Tronc-Pacifique et des autres parties des chemins de fer nationaux auraient pu être obtenus par une entente relativement au trafic.

Par sa politique du Grand Tronc, le gouvernement a augmenté sans nécessité ses charges.

Si le transfert au gouvernement canadien du Grand Tronc Pacifique aparaît comme une transaction inconsidérée, le gouvernement ne peut échapper au blâme, parce qu'au moment qu'il faisait connaître le détail de sa politique de nationalisation, les objections et même les dangers de ce pas lui ont été signalés par ceux qui connaissaient le pays et avaient l'expérience requise pour émettre une opinion sérieuse, qu'on aurait du prendre en plus sérieuse considération.

Le réseau du ord Canadien s'est ruiné en se développant outres mesure. On le voulait agrandir comme si la prospérité d'une période de dix années allait continuer indéfiniment. Si les promoteurs pris entre le Lac Supérieur et Edmonton, lentreprise aurait été profitable à eux-mêmes et au pays muai leurs exploits à lest de Port Arthur et à louset dEdmonton ont été vains et désastreux. Dès lors il était visibl ede voir que la compagnie courait à labîme, à moins de recevoir du trésor public de fortes allocations, quon ne pouvait excuser, mais le gouvernement s'est trouvé dans l'alternative de permettre la liquidation ou de taxer la propriété en vertu de la loi de 1914.

Dans les circonstances, lacquisition était peut-être le meilleur parti à prendre, tout de même que toute la loi relative à cette transaction aurait moins soulevé de critique, eût-on pensé rétribuer substantiellement les hommes qui avaient dépensé environ vingt ans au succès de l'entreprise, au lieu de créer un tribunal pour estimer la valeur de quelque chose qui n'en possédait pas aux yeux du public.

La nationalisation ou contrôle de l'Intercolonial du Transcontinental National du Nord Canadien et du Grand Tronc Pacifique. donne au peuple canadien un réseau ferroviaire de 17,000 milles avec un capital investi de $850,000,000 et des charges annuelles pour intérêts dée 34,000. Il n'y a pas d'équipement roulant, ni de cour terminus, ni de hangars pour le fret ou pour les réparations, en proportion avec une réseau aussi considérable, et pour obtenir cela. il en coûterait énormément cher.

On a récemment soumis au parlement l'état des revenus d'opération des chemins de fer nationaux, y compris le Grand Tronc Pacifique : passagers, $23,723,834; fret, $90,982,832; et cela a requis pour le transport des passagers, 13,322,587 milles; pour les wagons de fret, 24,485,286. Pour la même période de temps, le Pacifique Canadien a rapporté des passagers, $49,125,738; du fret, $145,303,399, en utilisant pour le transport des passagers, 20,538,038; du frêt, 26, 281,627 milles.

D'où il ressort que le péage par mille des chemins de fer nationaux est disproportionné aux revenus. Eût-on conservé la proportion qu'a suivie le Pacifique. il y aurait eu gain de $22,000.000 par année.

Lentretien des voies coûte du C.N.R. environ $43,000,000 pour 17,000 milles, soie en moyenne $2,420 par mille. contre $32,574,000 pour 13,402 milles, donnant une moyenne de $2,430 au mille, pour le Pacifique. Mais, en considérant l'extnsion considéerable des chemins de fer nationaux, les frais généraux et ceux du trafic ne sont pas excessifs. Leurs déficits annuels pourront être réduits soit par l'augmentation des recettes par le traffic ou par la baisse du coût d'opération. L'immigration ne peut apporter dici à longtemps de grandes sources de revenus.

Cependant le peuple souffrira laire assez ample pour donner d'emblée une forte impulsion à la chaque année, d'une augmentation des impôts pour combler les déficits béants, à moins de diminuer le coût d'opération et d'entretien, ce qui sera difficile en présence d'une compagnie rivale puissante. Il n'a été fait aucunement mention d'une révision de salaires, qui devra se faire, car la baisse des salaires sera accompagnée de la diminution des taux pour le transport des nécessités de la vie.

La situation est grave, même sans espoir, s'il n'est immméditement pris les mesures nécessaires pour renforcer l'assiette financière des chemins de fer nationaux.

"Si, par un arrangement quelconque avec la compagnie, ces capitaux pouvaient être réunis et les propriétés de la compagnie ajoutées au système du gouvernement que je viens de décrire, ce système entier comprendrait 31,000 milles de voie ferrées avec un nombre considérable de voies parallèles sans aucune importance ou utilité, Je suppose qu'en retour des propriétés décrites plus haut, le gouvernement du Canada déciderait de payer aux actionnaires de la compagnie du Pacifique Canadien, à perpétuité, un dividende annuelle fixé sur le capital-actions, dividende qui sera augmenté lorsque le système rapportera un revenu fixe.

Les Capitaux Supplementaires

"Les capitaux supplémentaires du Pacifique Canadien seraient confiés ou administrés par les actionnaires ou par une compagnie filiale soumise à un bureau de directeurs, mais de telle sorte que les directeurs de chemins de fer ne seraient intéressés qu'à l'administration des fonds que leur aurait confiés le peuple du Canada, ce qui empêcherait la fraude ou le désir du gain. Quant aux actionnaires du Pacifique Canadien, le revenu, sur leurs parts étant fixe et immuable, ils ne pourraient donc pas se prévaloir des privilèges dont ils pourraient bénéficier sur certaines parties du système de chemins de fer. Les directurs auraient, en outre, tout intérêt à être sages, et prudents dans les questions d'affaires. Il resterait naturellement, plusieurs détails à considérer, mais il est inutile d'y référer. Après avoir accompli la fusion de ces propriétés, il nous faudra faire face au problème le plus sérieux de tous, celui de l'administration et de l'opération, pour lequel il faudrait une direction durable indépendante de la politique".

Les idées de sir Henry Drayton et de M. Acworth seraient éliminées parce qu'elles ne font pas disparaître le danger d'une intervention politique.

Un Arrangement

Ma suggestion serait, si un arrangement est passé avec le Pacifique Canadien au sujet des voies que je viens d'indiquer, que l'on confie à cette compagnie, en vertu dun contrat quasi perpétuel, l'administration et l'opération de tout le système au nom du peuple canadien. Je mentionne le Pacifique Canadien parce que c'est une compagnie puissante et bien organisée et qu'elle pourrait recevoir l'aide d'experts d'autres compagnies si le travail est trop considérable.

En se basant sur les chiffres de 1920, les recettes brutes seraient de $342,283,000 pour tout le système fusionné. Le déficit-total serait de $51,190,000.

Si l'on ajoute à cela le dividende garanti sur le capital ordinaire du Pacifique Canadien, le déficit total serait de $80,000,000. Mais ceci serait contrebalancé par la suppression de trains inutiles, la réduction dans le coût des dépenses et de l'entretien, etc.

En 1920, le coût d'opération du système fusionné a été de 101 p.c. des recettes brutes. Celui du Pacifique Canadien, de 84.7 p.c. Si la première moyenne pouvait être réduite à celle du Pacifique Canadien, ceci signifierait une économie de $56,000,000 par année. Reste un déficit de $24,000,000 qui pourrait être attribué aux difficultés survenues pendant 1920.

Je crois que le plan dont je viens de tracer les grandes lignes constituent la politique la plus économique et la plus logique. En outre des chemins de fer nationaux, il y aurait ceux internationaux comprenant le Grand-Tronc, le Sud Canada, Toronto, Hamilton et Buffalo, le Père Marquette, qui a 4,600 milles ainsi que plusieurs voies locales ou provinciales.

Je ne parle pas comme président directeur ou actionnaire du Pacifique Canadien, car ce serait peut-être pas à l'avantage du Pacifique Canadien, à moins de lui accorder un dividende garanti, annuel et perpétuel.

Mon seul but est d'aider à la solution du problème sérieux et menaçant auquel notre pays doit faire face et l'énonce franchement la ligne de politique que je crois que nous devrions adopter.

UN VOLEUR MYSTERIEUX

J'étais un garçon grandet, vivan avec ma tant dans un village de la côte de la Nouvelle-Angleterre, quand arriva une série d'événements qui menacèrent la paix d'esprit de centaines de gens et firent fermer les portes de la prison sur une douzaine de personnes différentes. Mon oncle était capitaine d'un navire marchand appartenant à la marine de Boston, et il était alors en voyage. Ma tante était un bon coeur, généreuse, charitable et toujours prête à passer par dessus les fautes des autres. Elle avait un engagé du nom de Duncan et une servante nommé Anna, et les avait à son service depuis longtemps.

Un matin je partis pour la pêche, et je ne revins qu'au soleil couché. J'arrivai à la maison pour trouver ma tante terriblement embrouillée à propos d'un vol. Elle avait plusieurs centaines de paistres dans un tiroir de bureau, et ce même matin avait sorti un sac d'écus pour payer un petit compte. Le sac contenait $100, et elle le laissa sur le bureau pour un instent. Quant elle revint il avait disparu. J'étais loin, l'engagé était au champ et la servante dans la cave. Impossible de soupçonner aucun de nous trois. C'était au mois de juin, et la fenêtre de la chambre était ouverte, et il fut conclu que quelque vagabond était venu et avait commis le larcin. Il avait dû par une fenêtre de front donnant en plein sur la rue, et quelqu'un aurait dû le voir partir ou flâner à l'entour; mais on ne pouvait expliquer le vol autrement. Le constable du village fut averti. et avant la tombée de la nuit il avait opéré l'arrestation de trois vagabonds. Pas un d'eux n'avait une piastre, ni put-on prouver qu'ils étaient venus dans notre rue. Ils furent libérés. Dans ce paisible village de la Nouvelle Angleterre le vol causa un grand émoi, et les gens s'obstinaient à croire que le coupable était l'engagé ou la servante.

Cinq jours plus tard il y eut un autre coup de tonnerre. Une famille demeurant tout près de nous devint la victime d'un vol pendant qu'elle prenait son souper. Quelqu'un pénétra dans les chambres et enleva un lot de bijouteries, deux coupes dargent, $200 en or, et plusieurs colifichets Le voleur avait dû grimper sur le toit d'un hangard et atteindre une fenêtre ouverte mais on ne savait à qui attribuer le larcin. Tous les habitants de la maison, compris la servante étaient au souper ensemble. On n'avait pas d'engagé au dehors. Pas un seul individu suspect n'avait été vu dans le village Quelques petits garçons jouaient à quelques verges de distance, et ils auraient certainement vu tout homme qui serait monté sur la couverture. Il y eut alors autant d'excitation dans le village qu'en temps de guerre. La croyance générale était que les deux vols avaient été commis par la même personne, et que le coupable était un habitant du village Le soupçon tomba sur celui-ci et sur celui-là, et un creuseur de puits et un garçon d'écuri furent arrêtés. Tous deux prouvèrent un alibi, et leur remise en liberté augmenta l'excitation.

Quatre jours plus tard, l'un des plus riches du village, faisant quelque petit ouvrage dans son verger, pendit son habit et son gilet sur un pommier. Quand il s'en revêtit il constata la disparition de sa montre d'or et d'un portefeuille contenant $80 Il était positif que nul être humain n'avait pu s'approcher sans être aperçu. Sa femme cousait à une fenêtre qui regardait sur le verger et était certaine qu'elle aurait vu tout individu qui s'en serait approché. Néanmoins, le portefeuille et la montre étaient partis en plein jour, et les hommes se mirent à se regarder et à songer au temps de la sorcellerie Le soupçon tomba partout, et cette fois un tailleur de pierre, de mauvaise réputation, et un peintre de maison, sans ouvrage furent arrêtés comme criminels. Le tailleur de pierre prouva qu'il était à l'ouvrage à trois milles de là, et plusieurs personnes témoignèrent que le peintre avait mort-ivre toute la journée. Il était clair que le vrai coupable n'avait pas été arrêté, mais cela ne fit qu'ajoutr au mystère des trois vols. Tout le monde s'accorda à dire que chaque larcin avait été finement opéré, et que le voleur savait son métier. Cette conclusion enleva le doute qui pesait sud nos concitoyens, mais rendit très ennuyeux les voyageurs qui venaient nous rendre visite.

Le quatrième vol eut lieu dans un magasin de nouveautés. Près de la poret de derrière se trouvait un ancien coffre-fort, dont la porte était toujours ouverte pendant le jour. La porte du magasin conduisait à une cour intérieur de 40 pieds carrés environ, sur laquelle s'élevait une teiture. Deux ou trois jours après le troisième vol, et à 3 heures de l'après midi, un citoyen présenta un gres billet au magasin pour payer son achat, et le commis dut aller au coffre-fort pour le change. Il trouva quelques papiers sur le plancher, tandis que tout l'argent manquait, environ $250 en billets de banque. Personne n'avait pu "surprendre" ce coffre-fort que par le derrière du magasin, et la seule ouverture du hangar à la cour intérieure était un trou de cheminée dans le toit du hangar à travers lequel aucun homme ou garçon ne pouvait s'amoindrir à passer. On sonna la cloche de la salle publique et une foule excitée se rassembla. Il fallait agir. Les deux commis du magasin étaient les fils du propriétaire et au-dessus du soupçon et le citoyen le plus imaginaire ne pouvait trouver sur qui porter le blâme. On nomma un comité de vigilance. Ce comité consistait de dix personnes, qui avaient autorité de faire la patrouille dans les rues et d'arrêter les suspects. Deux ou trois hommes furent mis sous verroux dans les deux jours suivants, mais il furent bientôt relâchés comme les autres. Dire que le village était terrifié, ce serait en-dessous de la vérité. el, trafic était interrompu, et bien des citoyens ne voulaient quitter leur maison ni de jour ni de nuit. Le cinquième jour après le quatrième vol, le malfaiteur inconnu fit encore des siennes. Cette fois une résidence privée fut le théâtre du voi. Une veuve du nom de Stafford, qui gardait de l'argent, des bijouteries et des papiers précieux dans sa maison, en fit un paquet pour aller le déposer à la banque. Le paquet fut laissé sur une table dans le salon, tandis que la dame montait au second étage pour chercher quelque chose à son retour après une absence de cinq à six minutes seulement, le paquet avait disparu. Il n'y avait pas une âme dans la maison. Nulle personne s'en était approchée, et pourtant les valeurs étaient parties Il y eut une autre assemblée publique, et on ramassa une somme blique, et on ramassa une somme d'argent pour engager les services d'un agent de la police secrète, de Boston. Il arriva et sonda le terrain et déclara qu'il aurait vite mis la main sur le voleur. Ma tante ayant été la première victime, il eut une longue conversation avec elle, et j'en entendis la plus forte partie. Il s'écoula huit jours entre le cinquième vol, et, chose assez étrange, la victime fut l'agent lui-même. Il occupait à l'hôtel une chambre du second, et pendant la nuit quelqu'un entre chez lui et le dépouilla de sa montre d'or, et de sa bourse qui renfermait environ $50. Si l'officier éthit furieux, la population, elle, était prête à brûler quelqu'un au poteau. L'agent avait à peine terminé son déjeuner quand il fit l'arrestation d'un jeune homme qui venait d'établir une école de calligraphie dans le village, et je l'entendis dire qu'il parierait sa réputation qu'il tenait enfin le vrai coupable.

Deux jours après le dernier vol je retournai à la pêche. En longeant le lac, la pluie se mit à tomber, et je cherchai un abri dans une maison inhabitée près de la grève, mais faisant face au chemin. C'était une petite maison basse, sans porte et sans fenêtres, et le toit tout crevassé. Je m'assis dans la grande salle pendant quelques moments, et puis la curiosité me porta vers la chambre à coucher. Comme j'entrais quelque chose bondit sur moi en criant, m'égrantigna fortement la figure, et se précipita au dehors. Je courus à la porte assez vite pour voir le singe favori du capt. Probasco, appelé Mingo, courant sur le chemin comme un éclair. eJ retournai à la chambre à coucher pour voir ce qu'il y faisait bien, et là dans un tas sur le plancher, couverte d'une vieille couverte à cheval, se trouvaient tous les objets et tout l'argent enlevés dans les six vols.

Je dois m'expliquer à propos de marin, qui faisait généralement Mingo. eL capt. Probasco était un ses voyages dans l'est. A son retour des Indes, quatre mois auparavant, il avait rapporté ce singe avec lui. Je ne me rappelle pas dans quel port était mouillé le navire quand un naturel amena Mingo à bord pour en faire cadeau au capitaine. Dès la première nuit le capitaine constata la disparition d'un rouleau de billets de banque valant $60. Il arriva qu'un homme de l'équipage déserta et on lui imputa le larcin. La nuit suivante sa montre fut enlevée, et cette fois on ne put soupçonner personne. On établit une surveillance, et pan! le troisième soir on surprit le singe dérobant un sac d'argent dans la caisse de la cabine. Son maître l'avait présenté au capitaine pour dépouiller la cabine et lui apporter le butin. La première pensée du capt. Probasco fut de tuer le singe, mais il l'épargna et le fit enchaîner, espérant que le naturel viendrait épier les éfaits de son animal. S'il le fit il ne fut pas aperçu, et quand le navire fit voile Mingo était encore prisonnier. Il était si instruit et d'un bon tempérament, que le capitaine résolut de l'amener chez lui. Tout le monde dans le village connaissait l'animal, mais le capitaine ayant raconté son histoire qu'à fort peu de gens, personne ne soupçonnait le fin matois d'être l'auteur des vols. Il n'avait rien volé chez les Probascos, parce qu'ils étaient ses maîtres, et il avait caché le fruit de ses larcins dans la vieille maison parce qu'il y était allé une fois avec le capitaine, et ce dernier afureté partout comme en quête d'un trésor enfoui.

La pluie continuait à tomber averse, et comme je ne voulais pas laisser la maison avant de pouvoir emporter les objets dérobés sans risque de les déteriorer, j'attendis la fin de l'orage. Vers 2 heures de l'après-midi j'aperçus Mingo qui revenait à travers le marais. Il était tout trempé et piteux, mais sa passion pour le vol était plus forte que la tempête. Il tenait dans sa bouche un gros portefeuille, et il arriva doucement à la maison, écouta pendant quelques instants afin de s'assurer si j'étais parti, et puis sauta par la fenêtre dans la chambre à coucher, et déposa son buin avec le reste. Il ne resta pas longtemps et je massurai que le portefeuille appartenait au meunier duivll SHDLU SHRDLU U nier du village. Il contenait $60 et plusieurs papiers. A 4 heures je fis un paquet du butin volé et m'en allai chez ma tante. Le septième vol mystérieux avait rendu le village presque fou. On avait fait trois arrestations, et l'agent de police de Boston faisait un discours dans la salle publique.

Si jamais l'apparition d'un jeune gars créa de l'émoi chez une population, la mienne causa une panique. eJ quittai le paquet chez ma tante et m'en allai à la salle raconter la nouvelle, et j'avais à peine fini qu'on me mit en état d'arrestation et qu'on m'appela menteur. Toutefois, j'avais les preuves, et en moins d'une heure j'étais un héros. L'agent du libérer tous ses prisonniers, et fut obligé de paver au calligraphe $50 ou subir un procès, et de tous les intéressés ce fut lui qui sortit avec le moins d'honneur. Quand la culpabilité du singe fu t reconnue, chacun examina la situation et avoua que nul homme n'aurait pu commettre ces vols. Un comité appela Mingo par devant soi. Il pencha la tête et trahit son crime, et le soir même il fut pendu par le cou jusqu'à ce qu'il fut mis hors d'état de recommencer.

LA REPRISE INDUSTRIELLE

Le rajustement des salaires, qui déterminera une reprise de l'activité dans toutes les industries, est un problème d'autant plus difficile à résoudre qu'il ne dépend pas seulement d'un accord entre le capital et le travail.

L'ouvrier a le droit d'exiger une rémunération qui lui permette de vivre, ainsi que sa famille, dans un certain bien-être. Et malgré la baisse récente de beaucoup d'articles de première nécessité, le coût de la subsistance est encore élevé, certaines dépenses essentielles ayant augmenté, notamment les loyers et le combustible. Par suite, le travailler se refuse à accepter une réduction de son saproduction industrielle.

De leur côté, il n'est pas facultatif aux employeurs de payer n'importe quel salaire et de déterminer en conséquence le prix de leurs produits. Le prix des produits manufacturés au Canada doit se déterminer en tenant compte des prix qui s'établissent dans les autres pays pour des produits similaires. Dans la concurrence avec les Etats-Unis, l'industriel canadien a l'avantage du change, qui réduit comparativement le coût de la main-d'oeuvre de douze à quinze pour cent. Mais le change est défavorable à l'industriel canadien, dans la concurrence contre l'industrie anglaise, l'industrie française et beaucoup plus contre l'industrie allemande.

Le manufacturier canadien doit de toute nécessité viser à ce que le prix de vente de ses produits ne soit pas plus élevé que les prix de ses concurrents, américains, anglais, français ou allemands. Car si le produit étranger doit être moins chers, il sait par expérience qu'il supplanetra le produit canadien non seulement sur les marchés extérieurs, mais sur notre propre marché. Si l'industriel ne peut opérer avec la perspective de pouvoir faire face à la concurrence étrangère, il s'abstiendra tout simplement de produire.

eD sorte que les salaires au Canada ne peuent se déterminer qu'en tenant compte des salaires pays dans les autres pays, et surtout dans les pays auxquels la dépréciation de leur change donne un exceptionnel avantage.

Iil faudra que les salaires courants finissent par s'établir sur cette base. Et les employeurs et les travailleurs ont tout l'intérêt à se faire mutuellement toutes les concessions possibels en vue de cet équilibre nécessaire. Car, d'une part, les ouvriers ont besoin que l'industrie soit active et leur offre de l'emploi, et, de leur côté, les manufcaturiers perdent un rendement de leur capital lorsque leurs usines n'opèrent pas à leur pleine capacité. Et si l'on tarde imprudemment à tendre graduellement à cet équilibre, on sera à la fin forcé d'y venir brutalement, et en occasionnant des perturbations désastreuses.—(La Patrie.)

Les Fermier Américains Veulent la Protection

Washington, D.-C. 29—Le cri tion et ceux qui sont les plus argénéral est en faveur de la protecodents à l'éxiger sont les cultivateurs. Il n'y a pas unanimité d'opnion, mais c'est le sentiment de la majorité.

Les républicains continuent l'étude de la réforme du tarif en vue d'une plus grande protection se sachant appuyés par le pays. Les Etats du Sud qui étaient le chateau fort des démocrates, lesquels sont en faveur d'un tarif de revenu seulement, sont les premiers aujourd'hui à réclamer la protection au nom de 57 de leurs industries qui sont menacées de la ruine.

Le président Harding a été invité à assister à une conférence pour discuter la question du tarif en ce qui concerne le sud des Etats-Unis. Le président en déterminera lui-même la date. Des renseignements seront obtenus de toutes les parties du pays avant de prendre une décision finale sur le tarif permament. Il est probable que rien de définitif ne sera fait avant la fin de l'été. En attendant le bill Forney-Young sera en vigueur. Le président devra également convoquer une conférence entres les cultivateurs, les officiers des chemins de fer, la finance, le travail et les intérêts miniers. Il s'agit d'étudier et le tarif et ce qu'il faut faire pour aider à la classe agricole. La coopération de toutes ces industries principales est nécessaire pour régler le problème d'une aide efficace aux fermiers. n attend énormement de la réduction des taux de transport. Cette question cependant est loin d'être réglée.

Les fermiers américains prétendent qu'ils ont perdu sept milliards de dollars par la manipulation des produits agricoles par des intermédiaires, la restriction du crédit par les banques et l'augmentation déraisonnable des taux de chemins de fer. Ils se plaignent même d'avoir été les victimes de pouvoirs autocratiques accordés par des lois injustes. Sur chaque dollar que l'ouvrier paie pour des produits de la ferme, le cultivateur ne reçoit que 38 cents. L'inter? médiaire américain entre le producteur et le consommateur réalise 62 cents. Ces différentes questions se relient au tarif et demandent une étude sérieuse.

The Canadian Western Railway Company

AVIS EST PAR LA PRESENTE donné qu'une demande sera faite au Parlement canadien, à sa session présente, par The Canadian Western Railway company, pour un acte de prolongation de limite pour le temps durant lequel la Compagnie devra commencer et completer la construction de ce chemin de fer, autorisé par la Section 1, du Chapitre 81 des statuts de 1919.

DATE à Winipeg, ce 5ième jour d'avril, 1921 A.D.

Hough, Campbell & Ferguson.
Avocats pour la Compagnie.

DE SI VIVES DOULEURS QU'ELLE RESTA AU LIT

La Jeune Madame Beecroft eut une vie malheureuse jusqu'au jour où elle prit... du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Hamilton, Ont.—"J'ai souffert trois ans d'une affection féminine et de faiblesse qui en était la conséquence, de douleurs et d'irrégularité qui me tenaient au lit quatre et cinq jours chaque mois. Je vis dans le Hamilton Spectator l'annonce du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. J'en pris. Je n'ai plus de douleurs et mes époques sont assez régulières à moins que je ne me surmène ou que je reste sur pied du matin au soir. Je tiens ma maison toute seule sans ennuis. J'ai recommandé le Composé à plusieurs amies."—Mme EMILIE BEECROFT, 229 Victoria Av. N., Hamilton, Ont.

Depuis quarante ans les femmes racontent comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham rétablit leur santé lorsqu'elles souffrent d'affections féminines. Si vous êtes atteintes d'une affection particulière aux femmes pourquoi n'essayez-vous pas du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham? Il est tiré de racines et de simples: il ne contient aucun narcotique ou drogue nocive.

Pour conseils spéciaux les dames sont priées d'écrire à la Lydia E. Pinkham Medecine Co. à Lynn, Mass.

LES TAUX DE CHEMINS DE FER

Calgary, 24.—Dans un discours prononcé à Calgary, l'Hon. F.-B. Carvell, président de la Commissions des Chemins de Fer du Canada, a dit qu'il faudrait trois ch ses avant qu'on puisse réduire le tarif sur les chemins de fer du Canada. Il serait d'abord nécessaire que les salaires des employés soient bien déterminés, que le personnel des diverses compagnies soit diminué et que les prix du charbon diminuent.

Avant le barême de salaires McAdoo, dit M. Carvell, la feuille de paye des chemins de fer d'Etat portait le chiffre de $43,265,000; aujourd'hui, les salaires des employées, chaque année, prennent $81,347,000. M. Carvell ne condamne pas en bloc les sommes exorbitantes payées pour le barême McAdoo, mais surtout les travail supplémentaire des employés. Il soupire après le jour où les hommes d'affaire du Canada et les directeurs des compagnies de chemins de fer pourront régler eux-mêmes leurs affaires, sans aller s'inspirer de ce que font leurs voisins, les Américains.

M. Carvell ajout que le présent tarif sera abandonné au 1er juillet. S'il est encore président de la Commission des Chemins de fer, cette date, dit-il, une revision du tarif aura lieu, et non pas dans le but de majorer encore le prix de passage sur le chemins de fer, mais dans le sens contraire.

GUERIE DE TROUBLES INTERNES



Un dur travail avait miné mes forces et il me survint ensuite des troubles internes qui achevèrent de me débiliter. Pour me remettre, je me suis mise au traitement des Pilules Rouges qui ont eu l'effet que je désirais, celui de me fortifier, de ramener le bon fonctionnement des organes affaiblis, de dissiper toutes mes douleurs. Après une couple de mois j'avais acquis de l'embonpoint et me portais très bien.—Mme J. Bernier, 167, rue du Parc, Manville, R.I.

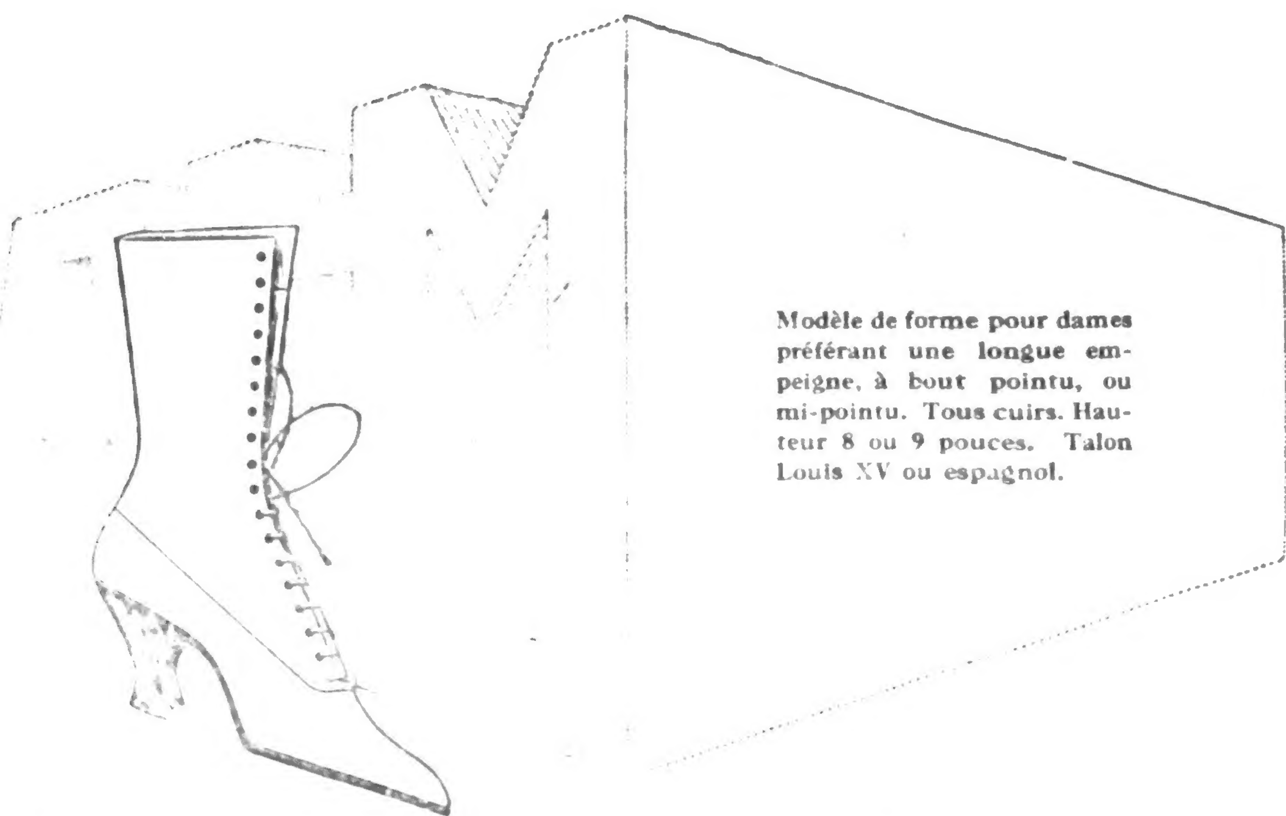


Les Pilules Rouges guérissent la faiblesse du sang. Elles guérissent aussi les maux de tête, les migraines, les suffocations, les névralgies, les dérangements, les maux de matrice ou des ovaires,les douleurs périodiques et les malaises qui accompagnent toujours la grossesse. Les Pilules Rouges sont le remède spécial de la femme ; elle peut les prendre en tout temps quelles que soient ses occupations.

Le Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte,

Pour toute information et consultation, adressez :

CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, limitée, 274, rue St-Denis, Montréal



Modèle de forme pour dames préférant une longue empeigne, à bout pointu, ou mi-pointu. Tous cuirs. Hauteur 8 ou 9 pouces. Talon Louis XV ou espagnol.

Chaussures luxueuses et économiques

LE modèle reproduit est le préféré des dames aimant à pratiquer l'exquise élégance, sans lui sacrifier ni le confort ni la durée.

Ce type est à talon Louis XV, à longue empeigne et à bout mi-pointu. Pour les dames qui préfèrent un genre plus populaire, il existe un modèle semblable, mais à talon Espagnol (plus haut et plus délicat) et à bout un peu moins large. En le demandant chez votre fournisseur, vous aurez un article luxueux sans verser dans l'extravagance.

Ces chaussures existent en veau noir ou tan et en chevreau.

Pour de plus amples renseignements concernant la valeur des styles, voir notre livret intitulé "De l'achat des chaussures." Expédié franco, sur demande, dans toutes les parties du Canada. S'adresser au siège social de notre compagnie à Montreal.

AMES HOLDEN McCREADY LIMITED

"Cordonniers de la nation"

ST. JOHN MONTREAL TORONTO WINNIPEG EDMONTON VANCOUVER

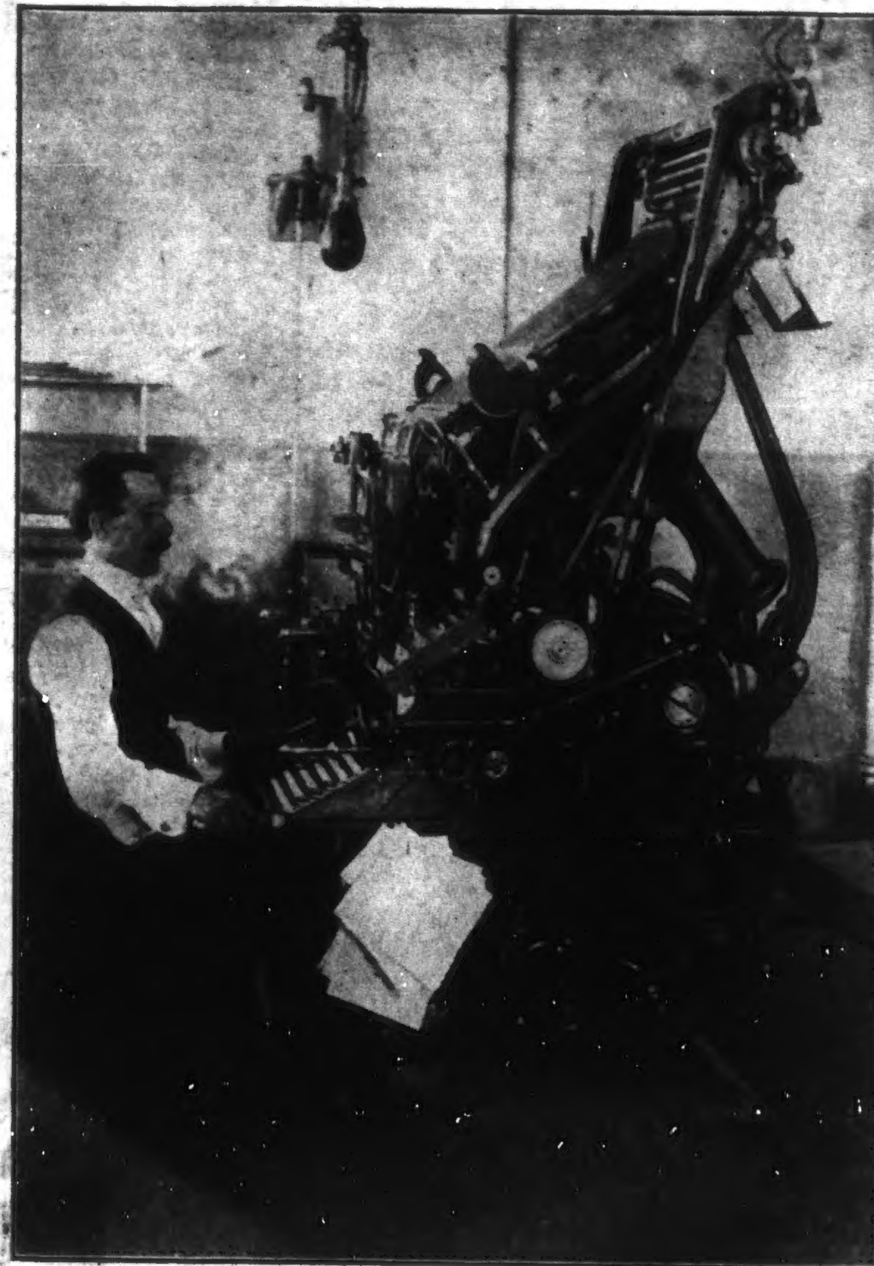
Exigez cette marque sous la semelle—



—de toute chaussure que vous achetez

(41)

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



L'Imprimerie est un Art

Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial a donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

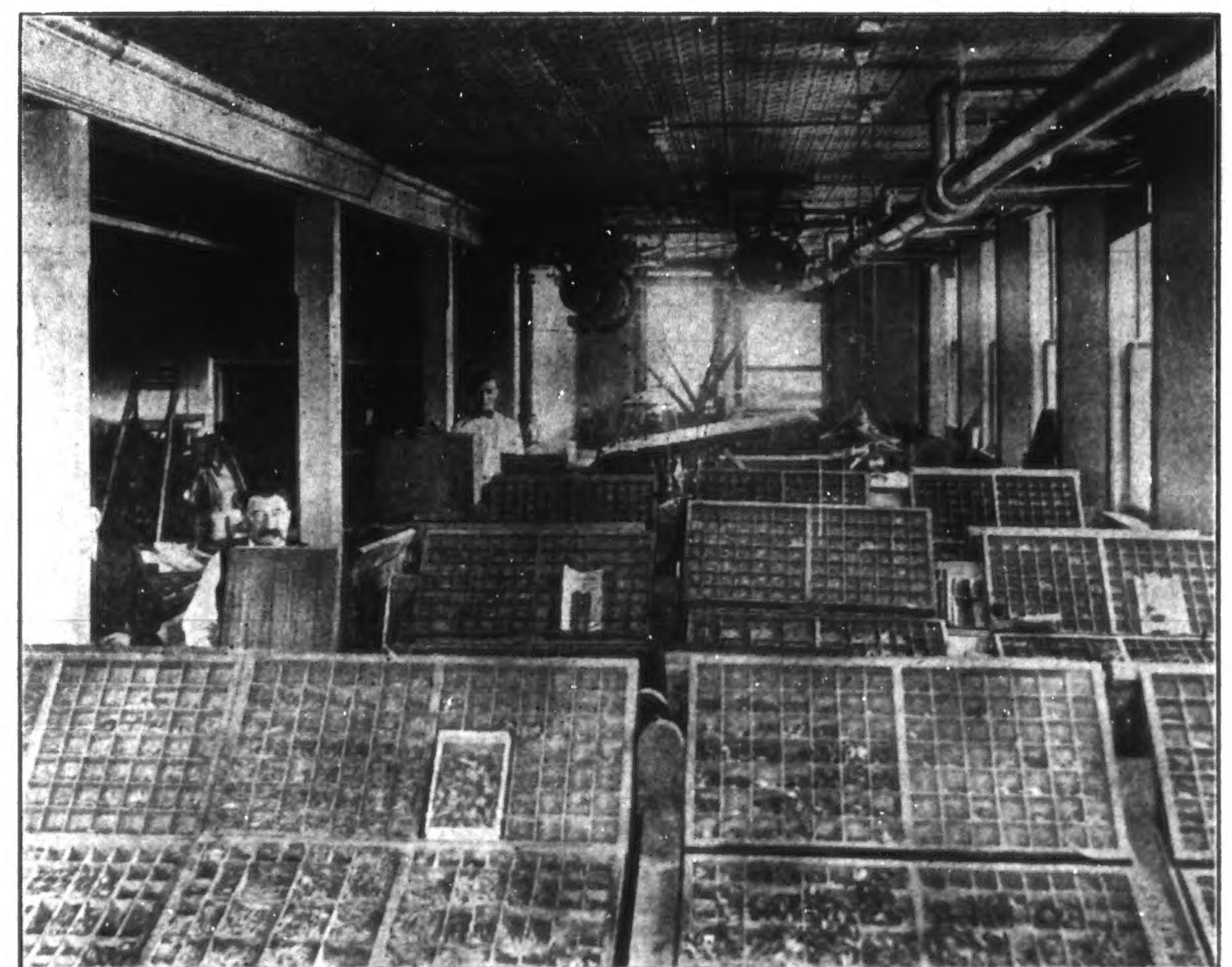
Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX LIVRES PUBLICATIONS PROGRAMMES
RELEVI DE COMPTE CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES AFFICHES ENVELOPPES FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"

42 Avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba

LA REVANCHE DE JEANNE D'ARC

Le Cercle Provencher de l'A.C.J.C. du Collège de Saint-Boniface répétera à Saint-Pierre-Jolys, mardi et mercredi, les 10 et 11 mai, à huit heures du soir, le grand drame historique en quatre actes du R. P. V.-V. Delaporte, S.J.: "La Revanche de Jeanne d'Arc". Le 12 mai, les mêmes acteurs se feront entendre à Letellier.

Aux deux endroits l'entrée sera de 75 sous.

UNION CANADIENNE

Assemblée des Actionnaires

Mercredi soir dernier, les actionnaires de l'Union Canadienne se réunissaient dans leurs salles pour disposer du dernier exercice financier et pour élire les administrateurs pour le prochain. On leur avait taillé une besogne considérable, si bien qu'ils furent sous le harnais pendant quatre grosses heures.

L'adoption de la constitution révisée n'était pas la moindre des occupations qui les attndait. A la dernière assemblée ,en octobre dernier(, il avait été recommandé de faire une refonte de la constitution afin de répondre à des besoins nouveaux. Le bureau de direction, aussitôt entré en fonction, se mit à la recherche de la dite constitution et parvint à dénicher quelques feuillets dactylographiés que personne n'avait daigné revêtir de son paragraphe.

Le comité chargé par les directeurs de cette révision se basa donc sur ce document et bâtit un projet qui, discuté, amendé, accepté par l'assemblée des actionnaires, sera imprimé sous peu et dûment signé par qui de droit. A. M. Lacerte, nous dit-on, est dû la quasi totalité de ce travail, qui évidemment fait en marge de ses occupations professionnelles, a dû lui coûter les sacrifices de plusieurs heures de loisir. On l'en a justement remercié.

Le bilan fut passé à un sévère examen Il fut retourné en tous sous,—lusieurs fois dans le même sens,—sondé de tous côtés, tâté, roulé, pressuré, bousculé, sans qu'on en puisse trouver le point faible. Pas de fissures, pas de fuites, étanche.

Diverses causes ont contribué au déficit du dernier exercice. La toilette de la salle—à la peinture la toilette de la salle, l'achat d'un billard, la démoition d'un pan de mur, le recul du magasin, tout cela se paierait bien mieux à même un revenu de douze mois qu'à même un revenu de six mois d'opération. Ce qui revient à dire que le présent déficit ne fera qu'augmentr le surplus de l'année prochaine, d'autant.

Les rapports des différents comités ont été faits avec calme, par des gens à conscience bien tranquilles, que les questions insidieuses n'ont pas réussi à troubler.

Quelques anciens directeurs semblaient douter que l'administration d'aujourd'hui vaille celle de leur tmps. Ils durent s'avouer satisfaits. Espérons quils ne le seront pas moins l'an prochain.

Monsieur le Curé donna quelques conseils qu'on lui reprocha de venir nous donner trop rarement. Nous comprenons facilement que ses occupations ne le lui permettent pendant que osus peu nous auguère. Il nous a fait espérer, cerions un prêtre qui ferait de fréquentes visites en nos salles. Les actionnaires ont clairement manifesté leur vif désir que cela arrive, sachant bien que ce serait d'un effet merveilleux sur les manières de quelques jeunes et que ceux que le voisinage d'une soutane pourrait effaroucher ne sont certes pas de ceux dont on pourrait regretter l'absence.

L'élection des officiers de l'Union Canadienne pour le prochain exercice a eu lieu hier soir avec le résultat suivant : président, W. Raymond; vice-président, le docteur Laurendeau; trésorier, Gédéon Lemay; secrétaire, Jean-Charles d'Auteuil; gérant, G.-H. Bérubé; comité de musique, Henri Lacerte; comité de musique, ri Lacerte; comité littéraire, L.-P. Gagnon; comité athlétique, H. D'Eschambault; comité de presse, Marius Benoit.

LE VOYAGEUR

Mardi, le 10 mai, il y aura assemblée générale du club de raquettes, à l'école Provencher, à 8 h. 30 du soir. Tous les membres sont priés d'y assister.

DESJARDINS FRERES

Par un regrettable oubli nous avons omis de mentionne rdans notre rapport des funérailles du R. P. Dandurand qu'elles étaient sous la direction de Desjardins Frères, entrepreneurs de pompes funèbres, Saint-Boniface.

UN NOUVEAU MEDECIN

Un nouveau médecin canadien-français vient s'établir parmi nous dans la personne du Docteur Emile Desrochers.

Le Dr Desrochers faisait partie du personnel de l'hôpital Sainte-Justine, de Montréal, et il s'est spécialisé dans les maladies des enfants.

Sa venue parmi nous comblera une autre lacune dans notre monde médical français et nous lui souhaitons tous les succès.

Le Dr Desrochers ouvrira ses bureaux à son domicile, 472 1-2, rue DesMeurons, St-Boniface.

Bolchévistes bulgares qui reviennent désabusés de Russie

Parna, Bulgarie, 26—Une importante délégation de bolchévistes bulgares qui s'est rendue récemment à Odessa pour présenter ses hommages aux camarades russes a été l'abjet d'une réception dont elle conservera à jamais le souvenir.

Les Gardes Rouges, qui sont cantonnées par détachements à tous les carefours de la cité, ont en effet dévalisé la majorité des visiteurs de tout ce qu'il portaient sur eux.

Les représentants soviétistes dans la cité ont simulé d'ignorer leur présence et en conséquence ils n'ont pu se procurer d'aliments.

Les bolchévistes du crû se sont montrés si peu cérémonieux que les agents de la Commission extraordinaire ont fait fusiller un désertur sur le pont du navire bulgare en présence de toute la délégation.

Les bulgares en rentrant à Verna semblaient très déprimés et quelque peu douteux des bons résultats qu'ils pouvaient escompter de l'introduction du bolchévisme dans leur pays.

CONDOLEANCES

A la dernière assemblée régulière de la Cour Taché No 252 de lOrdre des Forestiers Catholique la résolution suivante a été passée:

Proposé par le Frère Joseph N. Senez, vice-chef-ranger; secondé par le Frère Georges L'Eveque, secrétaire-archiviste:—Que les membres de notre Cour, ayant appris avec une vive douleur la mort de M. Pierre Hénault, beau-père du Frère William Vallée et grand-père du Frère Rosaire Vallée, offrent à ces Frères éprouvés leurs plus sincères sympathies dans le grand deuil qui les afflige. Que copies de cette résolution soit envoyée aux Frères William et Rosaire Vallée et a la presse pour publication.—Adoptée à l'unanimité.

Conversion de l'Angleterre au vingtième siècle

Londres, 28.—D'ici peu, l'étrange spectacle de moines prêchant sur les degrés du "Royal Exchange", au coeur de la cité, sera devenu un événement journalier des Londonniens à l'heure du casse-croûte.

Vêtue d'une sombre bure agrémentée du classique capuchon monacal, une communauté de Frères prêcheurs, trmine en ce moment ses derniers préparatifs avant d'entre-prendre une grande mission oratoire dans la banlieue de Londres et la province anglaise.

Ces Frères prêcheurs appartiennent au Congrès anglo-catholique et ont reçu une formation oratoire et ont reçu une formation oratoire spéciale dans les nombreux monastères et couvents d'Angleterre.

LE BETAIL CANADIEN EN GRANDE-BRETAGNE

Ottawa.—Après un arrêt de 8 huit ans lexportation du bétail vivant du Canada en Grande-Bretagne vient dêtre reprise. Telle est la bonne nouvelle quannonce à nos éleveurs le Département de l'Industrie animale du Dominion.

Le mouvement est particulièrement opportun, vu la présente condition défavorable de notre marché d'exportation et la barrière tarifaire que les Etats-Unis menacent d'élever à la frontière.

Plusieurs milliers de têtes ont déjà été expédiées à Birkenhead, Angleterre, et à Glasgow, Ecosse.

Lentreprise repose sur des bases commerciales soldise. On s'attend d'expédier maintenant en Grande Bretagne deux mille têtes de bétail par mois.

Pendant la semaine du 4 avril dernier, huit chars d'animaux ont été achetés à Edmonton, pour être exportés via Portland, Orégon. Le bétail de cette consignation a été payé à raison de $8.70 le 100 livres f.o.b. Edmonton, c'est exactement le même prix payé à Chicago pour le bétail de même qualité. La différence du change entre l'agent canadien et l'argent américain, ainsi que le coût de la manutention et du transport en le point d'achat et Chicago doivent être comptés dans le prix coûtant du bétail canadien.

Le Commissaire de l'industrie animale remarque que le bétail de bonne qualité produit dans les provinces de l'Ouest et destiné à l'exportation obtiendrait un meilleur bénéfice net s'il était expédié des cours locales à bestiaux au lieu d'être expédié dans l'Est à des spéculateurs comme bétail d'exportation.

Par exemple : le coût de transport des cours à bestiaux de l'Alberta au port de mer est de $1.52 par 100 livres, tandis qu'il est de $1.43 du même point de départ jusqu'à Toronto et de 38 1-2c, de Toronto au port de mer, soit un total de 1.81 1-2. L'expéditeur assume en outre une perte de 30c par 100. D'autre part, l'on peut gagner trois jours de fret en faisant directment les envois, ce qui signifie non seulement une réduction des frais d'expédition mais aussi moins de déperdition au point de vue de la valeur des animaux. En faisant les expéditions au port maritime, l'on peut économiser $75 par chargement de wagon et même $100.

Plus de 40 pour cent de l'approvisionnement de viande en Grande-Bretagne, ajoute le commissaide-Bretagne, ajoute le commissaire, consistent en viandes gelées ou refroidies, de sorte que l'on peut difficilement sur ce marché satisfaire à la demande de viande de boeuf fraîche de bonne qualité et ce pendant les douze mois de l'année.

Pour peu que la nouvelle entreprise se développe, il est très probable que l'on pourrait mieux régulariser les ventes da'nimaux à l'automne et prévenir les baisses qui se produisent habituellement à cette saison avec ses effets démoralisants sur l'industrie animale.

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales, payables par taxes speiales, (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par année et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par année.

Dans le cas de trottoir la cotisation sera prélevée seulement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue où le trottoir sera construit.

Dans le cas du pavage la Cité assumera le coût de la dite amélioration locale jusqu'à concurrence des quatre-septièmes du coût total, et la balance du dit coût sera prélevée sur les propriétés faisant face aux deux côtés de la rue ou partie de rue sur laquelle la dite amélioration locale sera faite et pour rencontrer le coût de l'entretien du pavage pendant le terme d'années qu'il devra durer, il sera ajouté au coût du dit pavage une somme n'excédant pas 25 centins la verge carrée, et le montant nécessaire pour complèter le boulevard sur chaque côté de ce pavage fera partie de son coût.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, reprèsentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût la Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune petition, telle que ci-dessus mentionnée, n'aura été presentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les améliorations locales projetées et les rues sur lesquelles elles devront être faites ainsi que la période d'année durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée sont respectivement comme suit:

PERIODE DE SEPT ANS—Un trottoir de 4 pieds de largeur, en bois, sur le côté ouest de la rue Youville, de la rue Marion à la rue Horace, au coût approximatif de 176.80.

PERIODE DE DIX ANS—Un pavage de 20 pieds de largeur, en macadam, sur l'avenue Taché, de la ligne nord de la Rue Notre Dame à la rue Arnaud, au coût approximatif de $4,-575.00.

Par Ordre,
Ernest GAGNON,
Greffier.

St-Boniface, Man.
le 3 mai, 1921.

LE SAINT SEPULCRE SERA PROTEGE CONTRE LES INCENDIES

Londres 28.—Sir Herbert Samuel haut commissaire anglais en Palestine a pris des précautions pour prémunir le Saint Sépulcre contre le danger d'incendie. Sir Herbert a récemment visité le sanctuaire de la Chrétienté ce qui lui a permis de constater qu'aucune disposition n'avait été prise pour le garantir en cas d'incendie. Il a commandé sans tarder trois pompes portatives d'Angleterre et en a fait cadeau aux Latins orthodoxes et aux représentants arméniens préposés à la garde du Saint Sépulcre.

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

La saison de la glace commencera le 1er mai. Si vous avez besoin d'une bonne glacière, adressez-vous à nous. Nous en avons de tous modèles à des prix réduits depuis $17.75 et au-dessus. — Allaire et Bleau, 568-70-77, Avenue Tache, Saint-Boniface.

* * *

Notre choix de poêle à l'huile est très varié. Nous recommandons les poêles à huile New Perfection à 1, 2, 3, 4 ou 5 brûleurs. Nous avons aussi les marques Marswells et Detroit Vapor, qui sont également recommandées. Allez chez Allaire et Bleau, 568-70-72. Avenue Provencher, Saint-Boniface.

SOUMISSIONS POUR CHARBON

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, lundi, le 9 mai 1921, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans les provinces d'Alberta, de Manitoba et de Saskatchewan, lesquelles devront ....tre cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumissions pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral, Alberta, Manitoba, Saskatchewan."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant au ministère des Travaux publics, Ottawa, et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Un chèque égal 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons des emprunts de guerre du Dominion ou des bons d'emprunts de guerre et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre
R. C, DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 19 avril 1921.

Joignez

LA LIGUE DE MODERATION DE MANITOBA

De façon à être utile à ses membres, la Ligue doit enrôler sous sa bannière tous les citoyens du Manitoba, sympathiques à ce mouvement. Seulement en parlant avec autorité il faut l'assentiment d'une vaste section de l'électorat. Aurons-nous le loisir le parler avec fermeté

au 19 mars le nombre de membres était de	8885
Au 6 mars le nombre de membres était de	10110

LIEUT.-COL. WM. GRASSIE, Président,

Moderation League of Manitoba :

Veuillez m'enrôler comme membre de la Ligue et j'envoie ma cotisation d'une piastre ($1.00).

Envoyez au Secrétaire MODERATION LEAGUE OF MANITOBA 205 Scott Building, Winnipeg, Man.

Nom ....

Adresse ....

....